COMMUNIQUÉ CONJOINT

Achèvement de l'enregistrement biométrique des réfugiés congolais sur le site de Busuma

Bujumbura, le 02 juillet 2026 — Le Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, à travers l'Office National de Protection des Réfugiés et des Apatrides, ONPRA, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, HCR, annoncent l'achèvement de l'opération d'enregistrement biométrique de niveau 2 des réfugiés congolais installés sur le site de Busuma, dans la commune de Ruyigi, province de Buhumuza.

Lancée le **16 mars 2026**, cette opération a permis l'enregistrement biométrique de **54 343 réfugiés**, sur une population de référence de **66 434 personnes** précédemment transférées vers le site de Busuma, soit un taux de couverture de **82 %**.

Ces résultats font apparaître un écart de **18 %** par rapport aux données issues de l'exercice de vérification initial, communément appelé « fixing », conduit en janvier 2026. Cet écart s'explique notamment par les mouvements spontanés de retour vers la République démocratique du Congo, RDC, ainsi que par le renforcement du contrôle de l'intégrité des données durant l'opération d'enregistrement.

Contexte de l'opération

À la suite de la crise survenue en décembre 2025, les réfugiés congolais arrivés au Burundi ont été rapidement relocalisés vers le site de Busuma, dans un contexte d'urgence humanitaire marqué par d'importants besoins en matière d'abris, d'accès aux services essentiels et d'assistance multisectorielle.

Afin de structurer la réponse humanitaire et d'établir une base de données de référence, l'ONPRA et le HCR avaient conduit, le **8 janvier 2026**, un exercice de vérification de la population présente sur le site. La population avait alors été initialement estimée à **65 129 personnes**, réparties en **13 707 familles**. À la suite d'ajustements et de régularisations validés avec les autorités et les partenaires, cette base de référence a été révisée à **66 434 personnes**, soit **14 034 familles**.

Évolution de la population du site

Depuis la mi-janvier 2026, des mouvements spontanés de retour vers la RDC ont été observés parmi certains réfugiés installés à Busuma. Ces mouvements sont intervenus dans un contexte opérationnel difficile, lié notamment à la rapidité de l'urgence et aux contraintes rencontrées dans la mise en place progressive de l'assistance et des services essentiels sur le site.

Malgré les efforts des autorités locales pour encadrer les mouvements de population pour des raisons de sécurité et de protection, certains réfugiés ont quitté le site par leurs propres moyens.

À la suite de la réouverture de la frontière entre le Burundi et la RDC, le **23 mars 2026**, de nouveaux mouvements de retour ont été observés. Selon les informations communiquées par les autorités congolaises présentes au point de passage frontalier, environ **6 000 réfugiés** en provenance de Busuma auraient regagné la RDC par cette voie.

Renforcement de l'intégrité des données

L'enregistrement biométrique de niveau 2 a également permis de renforcer la qualité, la fiabilité et l'intégrité des données relatives à la population réfugiée présente sur le site.

Au cours de l'opération, **361 ressortissants burundais** ont été identifiés et reconduits vers leurs communes d'origine, tandis que **150 autres personnes** sont programmées pour être prises en charge dans le cadre du prochain convoi. Par ailleurs, **101 personnes d'autres nationalités** ainsi que **747 personnes déjà enregistrées dans d'autres sites** ont été identifiées, notamment dans le cadre de la prévention de la double assistance, et traitées conformément aux procédures en vigueur.

Ces mesures contribuent à assurer une assistance mieux ciblée, fondée sur des données fiables, actualisées et conformes aux standards de protection et de redevabilité.

Perspectives

Les données actualisées issues de cette opération permettront d'améliorer la planification, le ciblage et l'efficacité de l'assistance humanitaire apportée aux réfugiés congolais vivant sur le site de Busuma.

L'ONPRA et le HCR poursuivront, en coordination avec les partenaires concernés, le maintien et l'actualisation régulière de la base de données, notamment à travers l'enregistrement des naissances et des décès, ainsi que la désactivation des dossiers des personnes ayant volontairement regagné leur pays d'origine.

L'ONPRA et le HCR expriment leur reconnaissance à l'ensemble des partenaires humanitaires, aux autorités locales, ainsi qu'aux réfugiés eux-mêmes pour leur coopération et leur contribution à la réussite de cette opération essentielle.

Cette opération a été conduite sous les orientations du **Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique**, pour le compte du Gouvernement de la République du Burundi.

Fin

Pour le Ministère de l'Interieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Monsieur Jean Claude NDUWAYO

Secrétaire Permanent en charge de l'Intérieur et du Développement Communautaire

Pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Madame Brigitte Mukanga-Eno

Représentante du HCR au Burundi

P.O.